CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER

Fonds Commun de Titrisation

Société de gestion : Eurotitrisation

Immeuble "Le Spallis"

12, rue James Watt

93200 Saint-Denis

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER

Fonds Commun de Titrisation

Société de gestion : Eurotitrisation

Immeuble "Le Spallis"

12, rue James Watt

93200 Saint-Denis

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux porteurs de parts

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences sur les portefeuilles du fonds et la valeur de recouvrement des actifs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

Deloitte.

importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	***Réponses d'audit apportées pour couvrir ces risques***
Les créances titrisées résultent de contrats de prêts automobiles, à taux fixe, accordés à des personnes physiques ou personnes morales, finançant l'acquisition de véhicules automobiles neufs ou d'occasion. Ces créances constituant le principal actif du FCT, une erreur dans leur enregistrement ou leur évaluation est potentiellement source d'anomalie significative dans les comptes annuels. <u>Enregistrement et réalité des créances</u> La tenue de position de ces créances est effectuée au nom du FCT par un dépositaire externe, qui en atteste l'existence à la clôture de l'exercice. Le cédant est à l'origine des contrats de prêts automobiles souscrits par sa clientèle qui ont été cédés au FCT. Le recouvrement des créances transférées continue toutefois d'être assuré par le cédant. La fiabilité des créances comptabilisées à l'actif du FCT dépend ainsi de la qualité et de l'exhaustivité des informations transmises par le cédant. <u>Evaluation des créances</u> Les créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les créances présentant les caractéristiques définies dans le règlement du fonds et décrites dans la note 1.3.e. de l'annexe sont déclassées, selon le cas, en créances impayées, contentieuses ou impayées contentieuses.	Nous avons vérifié l'enregistrement et la réalité des créances en portefeuille à la date de clôture en : - vérifiant par sondage la concordance des écritures comptabilisées avec les bordereaux de cession de créances, - obtenant une confirmation externe de l'existence des créances auprès du cédant, - rapprochant les créances comptabilisées de celles attestées par le dépositaire. Nous avons par ailleurs apprécié la correcte évaluation des créances, nos travaux ont consisté à : - obtenir confirmation de la classification des créances auprès du cédant en charge du recouvrement, - vérifier la permanence des méthodes de dépréciation et leur correcte application à la clôture de l'exercice. - s'assurer de la correcte application des modalités de dépréciation des créances telles que décrites dans la note 1.3.f de l'annexe. Nous avons également examiné les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels relatives à la comptabilisation des créances, ainsi qu'à leur dépréciation.

Deloitte.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu d'activité de la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du fonds CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER par le conseil d'administration de la société de gestion à la création du fonds le 18 mars 2014.

Au 31 décembre 2020, Deloitte & Associés etait dans la 7^{ième} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la société de gestion

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 mars 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Sylvain GIRAUD

LES ETATS FINANCIERS

Les comptes annuels du FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER sont certifiés par les commissaires aux comptes.

Le Fonds Commun de Titrisation CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER a été constitué le 18 mars 2014, à l'initiative de RCI BANQUE – le dépositaire initial, et d'EUROTITRISATION - société de gestion.

Le 18 mars 2014, le FCT a acquis 73 609 créances cédées par **RCI Banque S.A., Niederlassung Deutschland**, succursale allemande de RCI Banque S.A. Ces créances résultent de contrats de prêts automobiles, à taux fixe, accordés à des personnes physiques ou personnes morales, finançant l'acquisition de véhicules automobiles neufs ou d'occasion.

Le 15 mars 2018, RCI BANQUE le dépositaire initial a été substitué par HSBC, le nouveau dépositaire.

Les créances, et tous droits accessoires, ont été transférés au FCT pour un montant total de 617 959 222,31 euros, après application d'une décote de 8,34 %.

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

La poursuite de la crise sanitaire de la COVID 19 pèse maintenant fortement sur l'activité économique. En date d'établissement du rapport annuel nous n'identifions pas de situation ayant une incidence significative sur l'information contenue dans ce rapport. Il n'est toutefois pas possible d'estimer à date l'impact précis de la crise sur les perspectives du fonds.

INVENTAIRE DE L'ACTIF

1. INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES CREANCES TITRISEES ET DES TITRES FINANCIERS TITRISES

Au 31 décembre 2020, le total du portefeuille de créances du FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER s'élève à 225 601 créances, pour un encours nominal de 2 324 663 832,04 euros, avec une décote d'un montant de 155 514 134,28 euros.

Les intérêts courus non échus des créances s'élèvent à 3 296 979,10 euros et sont enregistrés à l'actif du FCT en créances rattachées.

2. MONTANT ET REPARTITION DE LA TRESORERIE

Au 31 décembre 2020, la trésorerie du FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER s'élève à 90 692 513,35 euros.

Au 31 décembre 2020, aucun placement de trésorerie n'est effectué.

Les comptes bancaires sont des comptes rémunérés et peuvent subir des intérêts négatifs.

Au 31 décembre 2020, aucun intérêt couru négatif n'a été comptabilisé.

REPARTITION DE LA TRESORERIE AU 31-12-2020 :

Comptes bancaires	Solde du compte	BMTN		Echéance
		Principal	Intérêts courus	
General Collection Account	69 166 146,64	0,00	0,00	-
General Reserve Account	21 498 000,00	0,00	0,00	-
Revolving Account	28 366,71	0,00	0,00	-
Commingling Reserve Account	0,00	0,00	0,00	-
Set-Off Reserve Account	0,00	0,00	0,00	-
Totaux	**90 692 513,35**	**0,00**	**0,00**	

COMPTES ANNUELS ET ANNEXE

Le compte rendu d'activité au 31-12-2020 est publié conformément à l'instruction de l'AMF n° 2011-01 prise en application des dispositions du Règlement général de l'AMF relatives aux organismes de titrisation, et au Règlement du Fonds Commun de Titrisation CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER.

Les comptes du Fonds Commun de Titrisation CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER sont présentés conformément au Règlement n° 2016-02 du 11 mars 2016 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation qui abroge le règlement CRC n°2003-03 du 2 octobre 2003.

Le fonctionnement du Fonds est décrit dans la note d'information disponible auprès du dépositaire et de la société de gestion.

En application de l'article L 823-20 (§2°) du code de commerce, la société de gestion assurant les fonctions d'administration du FCT ne juge pas opportun de doter ce dernier d'un comité spécialisé, pour les raisons suivantes :

- L'ensemble des fonctions du comité spécialisé, définies à l'article L.823-19 du code de commerce sont remplies au sein de la société de gestion, par le groupe de Direction, les fonctions de contrôle interne et l'équipe en charge de la gestion du FCT.
- Dans le cadre de la gouvernance du FCT, aucun autre organe n'a de compétences similaires.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1. BILAN ACTIF

ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	
Frais d'établissement				
Créances titrisées	**2 172 446 677**	**- 6 554 075**	**2 165 892 601**	**1 969 814 094**
Crédit immobilier résidentiel				
Crédit immobilier commercial				
Crédit à la consommation				
Créances commerciales (y.c. affacturage, dealer floorplan)				
Crédit aux entreprises				
Loyers (location simple, crédit bail)				
Autres crédits d'établissements financiers	2 324 663 832	- 6 554 075	2 318 109 757	2 117 137 191
Créances fiscales et sociales				
Autres				
Compte de surcote - décote	- 155 514 134		- 155 514 134	- 150 620 076
Créances rattachées	3 296 979		3 296 979	3 296 979
Titres financiers titrisés	-	-	-	-
Autres actifs de titrisation	-	-	-	-
Actifs venant en garantie de titrisation synthétique				
Actifs venant en garantie des contrats transférant des risques d'assurance			-	-
Actifs de titrisation	**2 172 446 677**	**- 6 554 075**	**2 165 892 601**	**1 969 814 094**
Titres financiers	-	-	-	-
Créances représentatives des opérations temporaires sur titres	-		-	-
Créances représentatives des dépôts de garanties (espèces, titres)			-	-
Créances représentatives des opérations sur instruments financiers à terme			-	-
Disponibilités	**90 692 513**		**90 692 513**	**75 616 265**
Autres actifs financiers	**90 692 513**	-	**90 692 513**	**75 616 265**
Autres actifs	**754 196**	-	**754 196**	-
TOTAL ACTIF	**2 263 893 385**	**- 6 554 075**	**2 257 339 310**	**2 045 430 359**

2. BILAN PASSIF

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Parts ordinaires		
Parts spécifiques	**2 027 046**	**1 636 356**
Titres de créances	**1 977 401 926**	**1 813 145 421**
Titres de créances subordonnées	**173 284 438**	**157 568 166**
Emprunts		
Emprunts subordonnées		
I. Opérations de financement	**2 152 713 410**	**1 972 349 944**
Résultats des exercices antérieurs	- 4 754 621	6 163 882
Résultat de l'exercice	15 867 315	- 10 918 503
II. Réserves et résultat de l'exercice	**11 112 694**	**- 4 754 621**
Passifs liés aux contrats constituant des instruments financiers à terme		
Passifs liés aux contrats transférant des risques d'assurance		
III. Passifs de titrisation	**-**	**-**
IV. Provisions	**578 187**	**499 263**
Dettes représentatives des opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives des dépôts de garanties (espèces, titres)	20 924 000	19 125 000
Dettes représentatives des opérations sur instruments financiers à terme		
Autres dettes auprès des établissements de crédit		
V. Autres passifs financiers	**20 924 000**	**19 125 000**
VI. Autres passifs	**72 011 020**	**58 210 773**
VII. TOTAL PASSIF = I + II + III + IV + V + VI	**2 257 339 310**	**2 045 430 359**

3. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Il n'y a pas d'engagements hors bilan dans le FCT.

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de couverture sur actifs de titrisation par nature d'actifs titrisés	-	-
Opérations de couverture sur les actifs et passifs financiers	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Garanties données	-	-
Garanties reçues	-	-

4. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT DES ORGANISMES DE TITRISATION	31/12/2020	31/12/2019
Revenus nets des créances	**111 987 476**	**97 529 572**
Intérêts et autres revenus	56 665 168	58 745 797
Amortissement de la surcote - décote	55 322 308	38 783 775
Coût du risque	**- 3 314 431**	**- 2 928 529**
Dotation et reprises de dépréciations y compris sur créances cédées	- 85 860	57 865
Perte sur créances irrécouvrables	- 3 228 571	- 2 986 394
Récupération sur créances irrécouvrables		
Résultat des mécanismes de couverture du risque crédit	-	-
Utilisation des mécanismes de garantie		
Résultat des couvertures de risques de crédit par instruments financiers		
Coût des garanties des créances		
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
Résultat de cession des créances	-	-
Prix de cession	-	**1 036 465 042**
Valeur brute comptable des créances cédées	-	**- 1 036 465 042**
Frais attachés aux créances	**- 10 096 231**	**- 10 468 684**
A. Opérations sur créances titrisées	**98 576 815**	**84 132 359**
Revenus nets des titres financiers titrisés	-	-
Intérêts et autres revenus		
Amortissement de la surcote - décote		
Coût du risque	-	-
Dotation et reprises de dépréciations y compris sur titres financiers titrisés cédés		
Perte sur titres financiers titrisés irrécouvrables		
Récupération surtitres financiers titrisés irrécouvrables		
Résultat des mécanismes de couverture du risque crédit	-	-
Utilisation des mécanismes de garantie		
Résultat des couvertures de risques de crédit par instruments financiers		
Coût des garanties des titres financiers titrisés		
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
Résultat de cession des titres financiers titrisés	-	-
Prix de cession		
Valeur brute comptable des titres financiers titrisés cédés		
Frais attachés aux titres financiers titrisés		
B. Opérations sur titres financiers titrisées	-	-
Revenus net sur les actifs de titrisation		
Provision et reprise de provisions sur les passifs liés aux contrats constitants des IFT		
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
Résultat de cession des contrats financiers constituant des instruments financiers à terme		
Frais attachés aux contrats financiers constituant des instruments financiers à terme		
C. Opérations sur titrisations synthétiques	-	-
Revenus net sur les actifs de titrisation		
Provision et reprise de provisions sur les passifs liés aux contrats transférant des risques d'assurance		
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
Résultat de cession des opérations sur contrats transférant des risques d'assurance		
Frais attachés aux opérations sur contrats transférant des risques d'assurance		
D. Opérations sur contrats transférant des risques d'assurance	-	-
I. Résultat des opérations sur actifs et passifs de titrisation (A+B+C+D)	**98 576 815**	**84 132 359**

COMPTE DE RESULTAT DES ORGANISMES DE TITRISATION (suite)	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers nets sur titres financiers	-	-
Intérêts et autres revenus	-	-
Résultat de cession		
Dotations et reprises de dépréciations		
Commission		
Résultat net des autres placements de trésorerie		
Résultat net sur opérations de pensions, acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
Résultat des opérations sur instruments financiers à terme « en position ouverte isolée »		
Frais sur placements nets de trésorerie et sur autres instruments financiers		
II. Résultat des opérations sur placements nets de trésorerie et sur autres instruments financiers	-	-
Coût des parts	- **57 782 457**	- **68 409 974**
Charges financières des parts +/- amortissement de la décote ou surcote		
Charges financières des parts spécifiques +/- amortissement de la décote ou surcote		
Charges financières des autres types de parts +/- amortissement de la décote ou surcote	- 57 782 457	- 68 409 974
Frais attachés		
E. Résultat des opérations sur parts émises	- **57 782 457**	- **68 409 974**
Coût des émissions des titres de créances	- **24 103 925**	- **26 042 030**
Intérêts et commissions	- 24 103 925	- 26 042 030
+/- amortissement de la décote ou surcote		
Coût des émissions des autres emprunts	-	-
+/- amortissement de la décote ou surcote		
Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
Frais attachés		
F. Résultat des opérations sur financement	- **24 103 925**	- **26 042 030**
G. Résultat des couvertures des risques par instruments financiers		
III. Résultat des opérations sur parts émises et financements assimilés	- **81 886 382**	- **94 452 004**
Frais de gestion de l'organisme de titrisation	- **823 117**	- **598 857**
Rémunération de la société de gestion et divers	- 823 117	- 598 857
Autres impôts et taxes		
IV. Résultat des frais de gestion	- **823 117**	- **598 857**
V. Impôt sur les sociétés (pour les sociétés de titrisation)	-	-
VI. Résultat net de l'exercice (I+II+III+IV+V)	**15 867 315**	- **10 918 503**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le règlement n° 2016-02 est rentré en vigueur le 1er janvier 2017, dont les principales modifications apportées au règlement antérieur sont :

1. L'adaptation des règles et méthodes comptables à la possibilité pour les organismes de titrisation d'émettre des prêts.

2. L'évolution des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances en fonction de l'intention de détention de l'organisme de titrisation.

3. Une nouvelle maquette d'états financiers.

1.1 Description des dispositions du règlement de l'organisme de titrisation qui ont une influence sur les modes de comptabilisation

1.1.1 Modalité de classement des actifs dans les actifs titrisés ou autres actifs financiers

a. Actifs titrisés

Les créances résultent de contrats de prêts automobiles, à taux fixe, accordés à des personnes physiques ou personnes morales, finançant l'acquisition de véhicules automobiles neufs ou d'occasion.

b. Autres actifs financiers

DISPONIBILITES

Ce poste est constitué du solde comptable des comptes numéraires ouverts au nom du FCT auprès de de HSBC.

TITRES FINANCIERS

Il n'y a pas de titres financiers dans le FCT.

1.1.2 Modalité de classement des emprunts dans les opérations de financements ou en autres passifs financiers

Conformément au règlement, le FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER n'est pas autorisé à avoir recours à l'emprunt afin de financer un besoin temporaire de liquidité.

1.1.3 Titrisation synthétique et contrats transférant des risques d'assurances

Il n'y a pas dans le FCT de titrisation synthétique et de contrats transférant des risques d'assurances.

1.2 Modalités d'affectation aux différentes catégories des frais de gestion

Les différentes commissions sont :

- Commission de Recouvrement
- Commission de Gestion
- Commission de l'Agent Payeur Principal
- Commission de l'Agent Payeur Luxembourgeois
- Commission de l'Agent de listing Luxembourgeois
- Commission de la Banque de règlement
- Commission du Dépositaire
- Commission des Agences de notation
- Commission du Data trustee
- Commission du Représentant de la Class A
- Contribution AMF
- INSEE
- Honoraires du commissaire aux comptes

Les commissions et frais restant à régler à la clôture de l'exercice sont enregistrés en charges à payer.

1.3 Actifs de titrisation

a. Modalités d'amortissement des surcotes / décotes des créances, titres financiers titrisés et autres actifs titrisés

La décote s'amortira au prorata et pari passu de l'amortissement des créances.

b. Le cas échéant, description des critères retenus pour comptabiliser les " créances nées " en " créances futures "

Les créances futures sont des créances qui résultent d'un acte à intervenir. Les créances nées sont les créances résultant d'un acte déjà intervenu.
Dans ce Fonds, les créances acquises résultent de contrats de prêts automobiles, ces créances rentrent donc dans la catégorie des créances nées.

c. Conditions des amortissements des actifs titrisés

Les amortissements des créances sont déterminés par le recouvreur suivant les sommes en principal collectées auprès des emprunteurs conformément au tableau d'amortissement et sont contrôlés par la société de gestion.

d. Conditions des intérêts des actifs titrisés

Les créances produisent des intérêts à taux nominal fixe.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées. Dans le compte de résultat, ils sont enregistrés en « revenus nets de créances ».

e. Modalités de déclassement des créances saines en " créances éligibles impayées ", " créances contentieuses " ou en " créances contentieuses impayées "

Conformément à la documentation du FCT, les créances comptabilisées en contentieux correspondent aux créances :

- ayant des impayés de plus de 180 jours
- ayant un solde négatif, 62 jours après l'envoi d'un courrier de résiliation du prêt
- classées en clients douteux par le recouvreur
- concernant des véhicules dont la possession a été récupérée par le recouvreur
- auprès de clients insolvables

f. Modalités d'identification et de constatation des dépréciations des actifs titrisés (notamment événements et circonstances qui conduisent à comptabiliser ou reprendre des dépréciations)

Les créances contentieuses font l'objet d'une dépréciation. Les provisions et reprises de cette dépréciation sont réalisées de manière à ce qu'elle soit ajustée à la valeur nominale du stock.

Ces créances sont provisionnées dans les comptes du FCT suivant le taux de récupération annuel calculé chaque mois.

Les mouvements de dotation et reprise participent à la formation du compte de résultat.

Les pertes sur les créances contentieuses sont portées en charge et contribuent à la formation du compte de résultat.

Les stocks de créances impayés (saines et contentieuses) sont déclarés par le recouvreur.
En cas de variation positive de ces stocks, celle-ci est restituée au cédant. Si la variation est négative, le Fonds commun de titrisation appel cette variation auprès du cédant.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau) par le recouvreur. A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances non échues et non dépréciées.

g. Description des conséquences des résiliations des contrats de crédit-bail ou des non-levées probables de l'option d'achat

Le FCT n'est pas concerné par les résiliations des contrats de crédit-bail ou des levées d'option d'achat.

h. Modalités de détermination de la valeur actuelle des actifs titrisés

Les actifs titrisés ont été financés à leur valeur nominale, la valeur actuelle n'est pas déterminée au niveau du FCT.

1.4 Passif - Opérations de financement

a. Modalité de fonctionnement des opérations de financement

Les obligations seniors, les obligations subordonnées et les parts résiduelles sont comptabilisés à leur valeur nominale et enregistrées séparément au passif du bilan. Toute différence éventuelle, positive ou négative, entre le prix d'émission et la valeur nominale des obligations doit être inscrite au passif du bilan. Les surcotes / décotes sont amorties au même rythme que l'amortissement des obligations.

Les parts résiduelles recevront le boni de liquidation à la liquidation du FCT.

b. Modalités d'amortissement des titres de créances et emprunts

TITRES DE CREANCES

Les titres de créances négociables seniors s'amortissent à la date d'amortissement attendue, déterminée au moment de leurs émissions et peuvent être amorties par anticipation.

Les titres de créances négociables subordonnées s'amortissent à la date de paiement suivant la date de leurs émissions.

EMPRUNTS

Conformément au règlement, le FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER n'est pas autorisé à avoir recours à l'emprunt afin de financer un besoin temporaire de liquidité.

c. Modalités d'amortissement des parts

Les parts résiduelles s'amortissent au plus tard à la date maturité légale finale conformément et sous réserve de l'observation de la priorité des paiements.

d. Description et suivi des parts et des titres de créances émis en distinguant ceux émis à l'origine et ceux émis ultérieurement

PARTS / TITRES DE CREANCES EMIS A LA CONSTITUTION

A la date de constitution, le FCT a émis 5 685 titres de créances négociables seniors A d'un nominal unitaire de 100 000,00 euros, 495 titres de créances négociables subordonnées B d'un nominal unitaire de 100 000,00 euros également et 2 parts résiduelles d'un nominal unitaire de 150,00 euros.

PARTS / TITRES DE CREANCES EMIS ULTERIEUREMENT

Le détail des titres de créances négociables seniors, des titres de créances négociables subordonnées et des parts, émises postérieurement à la constitution est disponible au point 2.6.a et 2.7.

e. <u>Information sur la rémunération des parts et/ou des titres de créances et des méthodes d'évaluation retenues pour l'estimation des intérêts courus</u>

La rémunération des obligations seniors A est mensuelle et est égale au produit du taux d'intérêt des obligations seniors A, du capital restant dû des obligations seniors A à la date de calcul précédente et du nombre de jours calendaires de la période d'intérêt concernée, divisé par le nombre de jours calendaires de l'année.

Les intérêts courus des obligations seniors A sont égaux au produit du taux d'intérêt des obligations seniors A, du capital restant dû des obligations seniors A à la date de calcul précédente et du nombre de jours calendaires entre le début de la période d'intérêt concernée et la date d'arrêté, divisé par le nombre de jours calendaires de l'année.

La rémunération des obligations seniors B est mensuelle et est égale au produit du taux d'intérêt des obligations seniors B, du capital restant dû des obligations seniors B à la date de calcul précédente et du nombre de jours calendaires de la période d'intérêt concernée, divisé par le nombre de jours calendaires de l'année.

Les intérêts courus des obligations seniors B sont égaux au produit du taux d'intérêt des obligations seniors B, du capital restant dû des obligations seniors B à la date de calcul précédente et du nombre de jours calendaires entre le début de la période d'intérêt concernée et la date d'arrêté, divisé par le nombre de jours calendaires de l'année.

La rémunération des parts résiduelles est égale à l'excédent de trésorerie disponible (hors réserve et base de rechargement), une fois tous les paiements effectués à une date de paiement donnée.

Les intérêts courus des parts résiduelles sont égaux au montant de la rémunération des parts résiduelles payée à la date de paiement suivant la date d'arrêté, multiplié par nombre de jours calendaires entre le début de la période d'intérêt concernée et la date d'arrêté, divisé par le nombre de jours calendaires entre le début de la période d'intérêt et la date d'arrêté.

f. <u>Description des modalités de mise en œuvre des mécanismes de garantie inhérents aux parts et/ ou aux titres de créances</u>

<u>Les mécanismes de garantie sont :</u>

- La **priorité des paiements** aux porteurs des obligations seniors sur les obligations subordonnées et les parts résiduelles.
- La constitution d'une **réserve générale** dans les comptes du FCT. Le montant de la réserve déposée par le Cédant à la constitution est de 6 180 000,00 euros et représentait 1 % de l'encours des obligations A et B.

1.5 Passif- Titrisation synthétique et transférant des risques d'assurance

Il n'y a pas de titrisation synthétique et de titrisation transférant des risques d'assurance dans le FCT.

1.6 Autres actifs / passifs

a. Modalités d'amortissement des frais d'établissement

Le FCT n'a pas constaté de frais d'établissement.

b. Description des règles et méthodes comptables relatives aux titres financiers

Il n'y a pas de titres financiers dans le FCT.

c. Description des règles et méthodes comptables relatives aux créances /dettes représentatives des opérations temporaires sur titres

Il n'y a pas eu d'opérations temporaires sur titres.

d. Description des règles et méthodes comptables relatives aux créances /dettes représentatives des opérations sur instruments financiers à terme

Il n'y a pas eu d'opérations sur instruments financiers à terme.

e. Modalités de comptabilisation des actifs issus des sûretés et ou garanties

Le FCT n'a pas comptabilisé d'actifs issus des sûretés et ou garanties.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET HORS BILAN

2.1 Informations relatives aux Créances titrisées

DESCRIPTIF DES CREANCES ACQUISES

	Nombre de prêts	Encours en valeur nominale (en euros)	Provision sur Créances	Encours net en valeur nominale (en euros)	% du total
Créances éligibles	225 601	2 318 088 753,45	0,00	2 318 088 753,45	100,00%
Créances éligibles impayées		0,00	0,00	0,00	0,00%
Créances contentieuses	969	1 480 191,71	-1 480 191,71	0,00	0,00%
Créances contentieuses impayées		5 094 886,88	-5 094 886,88	0,00	0,00%
Encours au 31 décembre 2020	**226 570**	**2 324 663 832,04**	**-6 575 078,59**	**2 318 088 753,45**	**100%**

EXPOSITION AUX RISQUES DE CHANGE, DE TAUX ET DE CONTREPARTIE

- **Risque de change**

Tous les flux étant libellés en euros, le FCT n'est pas soumis au risque de change.

- **Risque de taux**

L'actif du fonds est composé de créances portant intérêts à taux fixe, les parts portent intérêts à taux fixe, le FCT Cars Alliance Auto Loans Germany Master n'est donc pas exposé au risque de taux.

- **Risque de contrepartie**

Le FCT est soumis au risque de non-recouvrement. Ce risque est couvert par les garanties inhérentes aux créances acquises (détaillées dans le point 2.1.d).

Le FCT est soumis au risque de défaillance du recouvreur, afin de garantir le transfert des collectes reçues au FCT, un **Compte d'Affectation Spéciale** a été mis en place afin de couvrir le risque relatif au transfert des sommes reçues par le recouvreur au FCT.

Afin de garantir le paiement des collectes dues au FCT, en atténuant le risque de non-paiement, dû au fait que les sommes dues au FCT sont momentanément au crédit des livres bancaires du recouvreur, une réserve est constituée et déposée sur le compte du FCT « **Commingling Reserve Account** » lorsque le rating du recouvreur n'atteint plus la notation satisfaisante au regard du « Commingling Reserve Rating Condition » défini dans la documentation du FCT.

Au 31/12/2020, cette réserve n'a pas été dotée.

a. Inventaire des créances titrisés par catégorie (créances par nature, en isolant si créances futures) en décrivant les variations entre N-1 et N, et en donnant l'état des échéances restant à courir

VARIATION DES CREANCES TITRISEES :

	Encours des créances au 01/01/2020	Nouvelles cessions de créances	Remboursement	Remboursements anticipés	Annulations, résolutions et rachats des créances	Passages en contentieux	Variation impayés	**Encours des créances au 31/12/2020**
Créances éligibles	**2 117 137 191,49**	1 067 488 421,16	-568 471 879,61	-241 415 045,84	-56 750 423,10	100 489,35		**2 318 088 753,45**
Créances impayées	**0,00**							**0,00**
Créances contentieuses	**1 580 681,06**					-100 489,35		**1 480 191,71**
Créances impayées contentieuses	**4 887 533,59**						106 398,83	**4 993 932,42**

VARIATION DES DEPRECIATIONS :

	Montant des provisions des créances au 01/01/2020	Dotations	Reprises	**Montant des provisions des créances au 31/12/2020**
Créances impayées	**0,00**	0,00	0,00	**0,00**
Créances contentieuses	**1 580 681,06**	682 019,60	-782 974,79	**1 479 725,87**
Créances impayées contentieuses	**4 887 533,59**	924 238,29	-720 107,12	**5 091 664,76**

ECHEANCES RESTANT A COURIR :

Année	Echéances à amortir
2021	643 634 460,78
2022	622 443 584,04
2023	481 858 308,88
2024	357 781 357,07
2025	141 774 304,14
2026	17 178 830,65
2027	3 149 401,74
Total	**2 267 820 247,30**

b. Concernant, les créances nées : évaluation des risques apparus au cours de la période et comparaison avec les garanties existantes

Les créances impayées sont nulles. Ce montant est déterminé par le recouvreur chaque mois et contrôlé par la société de gestion.

Nombre demois d'arrièré	Capital restant dû des créances impayés
[1 , 2[	7 807 997,67
[2 , 3[	3 795 412,07
[3 , 4[	1 290 306,21
[4 , 5[	976 737,18
[5 , 6[	259 720,96
Total	14 130 174,09

c. Analyse de l'évolution des créances sur la période

Le fonds commun de titrisation peut acquérir de nouvelles créances auprès du cédant, dans le cadre de rechargements, dans les conditions prévues par le Règlement.

La période de référence de rechargement des nouvelles créances est la production du mois m-1 du cédant.

Le rapport transmis par le recouvreur communique le montant des remboursements et le montant des reclassements pour chaque créance.

d. Description de la nature et montant des autres garanties reçues (garantie externe, etc)

Le FCT bénéficie des garanties de toute natureattachées aux créances (hypothèque, dépôt, clause de réserve de propriété, gage automobile), ainsi que des garanties données par le cédant quant à la nature des créances cédées au FCT et notamment concernant les critères d'éligibilité des créances.

2.2 Titres financiers titrisés

Il n'y a pas de titres financiers titrisés dans le FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER.

2.3 Actifs venant en garantie de titrisation synthétique

Il n'y a pas de titrisation synthétique dans le FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER.

2.4 Actifs venant en garantie des contrats transférant un risque d'assurance

Il n'y a pas de titrisation transférant des risques d'assurance dans le FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER.

2.5 Passif/ Nature et variation des instruments émis dans les fonds de titrisation

	Montant au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2020
Parts ordinaires	**1 636 356,42**	**2 026 745,50**	**-1 636 056,42**	**2 027 045,50**
Valeur nominale	300,00	0,00	0,00	300,00
Compte de surcote/décote	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes rattachées	1 636 056,42	2 026 745,50	-1 636 056,42	2 026 745,50
Parts spécifiques	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Valeur nominale	0,00	0,00	0,00	0,00
Compte de surcote/décote	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	**1 813 145 421,25**	**2 545 001 926,17**	**2 379 454 578,75**	**1 977 401 926,17**
Valeur nominale	1 812 500 000,00	2 544 300 000,00	2 380 100 000,00	1 976 700 000,00
Compte de surcote/décote	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes rattachées	645 421,25	701 926,17	-645 421,25	701 926,17
Titres de créances subordonnées	**157 568 166,16**	**2 008 084 438,05**	**1 992 031 833,84**	**173 284 438,05**
Valeur nominale	157 400 000,00	2 007 900 000,00	1 992 200 000,00	173 100 000,00
Compte de surcote/décote	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes rattachées	168 166,16	184 438,05	-168 166,16	184 438,05
Emprunts	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Valeur nominale	0,00	0,00	0,00	0,00
Compte de surcote/décote	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts subordonnés	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Valeur nominale	0,00	0,00	0,00	0,00
Compte de surcote/décote	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**1 972 349 943,83**	**4 555 113 109,72**	**4 369 850 356,17**	**2 152 713 409,72**

2.6 Passif/ Parts émises dans les fonds de titrisation

a. Description et suivi des parts émises en distinguant celles émises à l'origine et les celles émises ultérieurement

PARTS EMISES A LA CONSTITUTION

	Parts Résiduelles
Nombre d'obligations	2
Nominal unitaire	150,00 €
Montant nominal total	**300,00 €**
Taux d'intérêt	Excess Cash
Paiement des intérêts	Mensuel
Maturité finale	Mars 2031
Notation Standard&Poor's	NA
Notation DBRS	NA
Cotation	NA

SUIVI DES PARTS EMISES

Aucune part n'a été émise postérieurement à la constitution.

b. Analyse de la variation des différents types de parts (ordinaires, spécifiques) entre N-1 et N

Il n'y a pas eu de variation de parts au cours de l'exercice 2020.

c. Détail des mécanismes de garantie et le cas échéant les modalités de mise en œuvre

Les garanties relatives aux parts sont détaillées dans le point 1.4.f.

d. Détail des intérêts versés au cours de l'exercice

Date de paiement	**Intérêts versés**
20/01/2020	4 153 066,30
18/02/2020	6 622 962,36
18/03/2020	4 465 172,80
20/04/2020	6 468 320,05
18/05/2020	1 283 316,40
18/06/2020	4 715 219,89
20/07/2020	4 790 675,15
18/08/2020	5 399 670,72
18/09/2020	3 947 412,22
19/10/2020	6 083 298,38
18/11/2020	4 046 245,87
18/12/2020	5 416 407,83
TOTAL	**57 391 767,97**

2.7 Passif titres de créances

TITRES DE CREANCES EMIS A LA CONSTITUTION

	Obligations Seniors	Obligations Subordonnées
	A	B
Nombre d'obligations	5 685	495
Nominal unitaire	100 000,00 €	100 000,00 €
Montant nominal total	**568 500 000,00 €**	**49 500 000,00 €**
Taux d'intérêt	2,00%	3,00%
Paiement des intérêts	Mensuel	Mensuel
Maturité finale	Mars 2031	Mars 2031
Notation Standard&Poor's	AAA(sf)	NA
Notation DBRS	AAA(sf)	NA
Cotation	Luxembourg	NA

SUIVI DES TITRES DE CREANCES

Titre de créances	Encours 01/01/2020	Emission	Remboursement	Mécanisme de Garantie	Variation Surcote / Décote	Variation des dettes rattachées	Encours 31/12/2020
Obligations seniors	**1 813 145 421**	**2 544 300 000**	**- 2 380 100 000**	**-**	**-**	**56 505**	**1 977 401 926**
Emises en 2019	1 813 145 421		- 1 812 500 000			- 645 421	-
Emises en 2020	-	2 544 300 000	- 567 600 000	-	-	701 926	1 977 401 926
Obligations subordonnées	**157 568 166**	**2 007 900 000**	**- 1 992 200 000**	**-**	**-**	**16 272**	**173 284 438**
Emises en 2019	157 568 166		- 157 400 000			- 168 166	- 0
Emises en 2020	-	2 007 900 000	- 1 834 800 000	-	-	184 438	173 284 438
TOTAL	**1 970 713 587**	**4 552 200 000**	**- 4 372 300 000**	**-**	**-**	**72 777**	**2 150 686 364**

DETAIL DES MECANISMES DE GARANTIE ET LE CAS ECHEANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les garanties relatives aux obligations sont détaillées dans le point 1.4.f.

DETAIL DES INTERETS VERSES AU COURS DE L'EXERCICE

Obligations Seniors

Date de paiement	Intérêts versés
20/01/2020	1 635 962,50
18/02/2020	1 436 836,05
18/03/2020	1 432 795,32
20/04/2020	1 804 913,04
18/05/2020	1 529 086,05
18/06/2020	1 657 812,25
20/07/2020	1 675 683,38
18/08/2020	1 492 138,59
18/09/2020	1 592 680,14
19/10/2020	1 608 009,03
18/11/2020	1 572 566,52
18/12/2020	1 611 251,64
TOTAL	**19 049 734,51**

Obligations Subordonnées

Date de paiement	Intérêts versés
20/01/2020	426 207,72
18/02/2020	374 377,50
18/03/2020	373 426,70
20/04/2020	470 923,09
18/05/2020	399 100,50
18/06/2020	433 477,54
20/07/2020	438 548,88
18/08/2020	390 778,80
18/09/2020	417 469,87
19/10/2020	421 535,31
18/11/2020	412 620,20
18/12/2020	422 948,00
TOTAL	**4 981 414,11**

2.8 Passif/ emprunts

Conformément au règlement, le FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER n'est pas autorisé à avoir recours à l'emprunt afin de financer un besoin temporaire de liquidité.

2.9 Passif/ Passifs de titrisation liés aux contrats constituants des instruments financiers à terme et aux contrats transférant des risques d'assurance

Il n'y a pas de titrisation synthétique et de titrisation transférant des risques d'assurance dans le FCT.

2.10 Autres titres financiers

Au 31 décembre 2020, le FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER ne possède pas de titres financiers.

2.11 Créances/dettes représentatives des opérations temporaires sur titres

Le FCT n'a pas de créances/dettes représentatives des opérations temporaires sur titres.

2.12 Créances/dettes représentatives des garanties

Au 31 décembre 2020, conformément au règlement du fonds, la réserve générale est constituée dans les comptes du FCT.

Réserves	Montant
Réserve générale	21 498 000,00
Commingling Réserve	-

2.13 Instruments financiers à terme

Le FCT n'a pas d'instruments financiers à terme.

2.14 Passifs financiers

a. Détail du poste " dettes " en fonction de la nature des dettes et indication du montant des dettes rattachées

Au 31 décembre 2020, le montant du poste « dettes » est nul.

2.15 Autres actifs / passifs

a. Informations sur les actifs reçus en vertu de l'exercice de garanties

Aucune garantie n'a été activée au cours de l'exercice.

b. <u>Détail des autres actifs et passifs, si significatifs</u>

Au 31 décembre 2020 les autres passifs sont composés des sommes reçues au cours du mois de décembre 2020, au titre de la collecte et attente d'affectation, ainsi qu'une dette en faveur du cédant.

Collecte en attente d'affectation	69 664 901,30
Cédant	2 346 119,36
Total	**72 011 020,66**

2.16 Tableau de flux de trésorerie

Disponibilités à l'ouverture	***A***	**75 616 265,25**
Flux de trésorerie net provenant des actifs de titrisation	***B***	**- 554 604 676,98**
Intérêts perçus sur créances	+	56 665 168,34
Principal perçu sur créances	+	862 662 779,41
Recouvrement des créances antérieurement passées en charges	+	-
Créances acquises	-	- 984 290 335,36
Cessions de créances	+/-	-
Flux perçus sur instruments financiers en couverture du risque de crédit	+/-	-
Flux perçus sur instruments financiers en couverture du risque de taux de change	+/-	-
Intérêts et dividendes reçus sur autres actifs de titrisation	+	-
Principal reçu sur autres actifs de titrisation	+	-
Autres titres financiers titrisés acquis	-	-
Cessions des autres actifs titrisés	+	-
Flux sur opérations sur titrisation synthétique	+/-	-
Flux sur opérations sur contrats transférant des risques d'assurance	+/-	-
Frais d'administration des actifs de titrisation	-	- 10 044 267,77
Autres recettes	+	722 431 055,82
Autres dépenses	-	- 1 202 029 077,42
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	***C***	**570 477 081,41**
Emission de parts	+	-
Remboursement de parts	-	-
Intérêts versés sur parts	-	- 57 391 767,97
Augmentation de capital	+	-
Réduction de capital	-	-
Distribution de dividende	-	-
Frais d'émission et de publicité des parts et actions	-	-
Emission des titres de créances	+	4 552 200 000,00
Remboursement des titres de créances	-	- 3 900 300 002,00
Intérêts versés sur titres de créances	+	- 24 031 148,62
Emission d'emprunts	+	-
Remboursement d'emprunts	-	-
Intérêts versés sur emprunts auprès des établissements de crédits	+	-
Coût des émissions de titres de créances et emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des opérations sur placement net de trésorerie et sur	***D***	**-**
Acquisition de titres financiers	-	-
Cession de titres financiers	+	-
Intérêts perçus sur titres financiers	+	-
Frais sur titres financiers	-	-
Flux sur opérations temporaires sur titres	+/-	-
Flux sur opérations de garantie	+/-	-
Flux sur les opérations sur instruments financiers à terme	+/-	-
Emission d'emprunts auprès des établissements de crédit	+	-
Remboursement d'emprunts auprès des établissements de crédit	-	-
Intérêts versés sur emprunts auprès des établissements de crédit	-	-
Flux net de trésorerie sur opérations de gestion	***E***	**- 796 156,33**
Frais de gestion de l'organisme de titrisation		- 796 156,33
Flux de trésorerie provenant des opérations exceptionnelles	***F***	**-**
Impôt sur les sociétés pour les sociétés de titrisation		-
Variation nette des disponibilités de l'exercice	***B+C+D+E+F***	**15 076 248,10**
Disponibilité à la clôture	***A+ B+C+D+E+F***	**90 692 513,35**

2.17 Informations au titre des opérations réalisées entre entreprises liées

- A l'exception des transactions relevant de la gestion courante du FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER et qui sont prévues par son règlement, aucune transaction n'est intervenue entre le FCT et sa société de gestion.

- Aucune transaction n'est intervenue entre les sociétés gérées par la société de gestion et le FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER.

2.18 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations supplémentaires.

LE RAPPORT DE GESTION

1. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

Les frais et commissions supportés par le FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER au cours de l'exercice 2020 se sont élevés à 10 918 348,09 euros, et représentent 0,470% de l'encours total des créances titrisées au 31 décembre 2020.

Répartition des commissions :

Commissions	Montant (en euros)	Taux/base	Règlement
Commission de Recouvrement	**10 096 230,77**	0,50 % annuel sur l'encours total des créances nettes dicountées	Mensuel
Commission de Gestion	**125 185,75**	70 000 € par an + 0,2 point de base par année de l'encours des créances transférées au FCT + 10 000 € par an (declaration ECB).	Mensuel
Commission de l'Agent Payeur Principal	**4 000,00** **20 640,00**	4 000 € par an payable à chaque date anniversaire du closing. 160 € pour chaque série de parts A pour chaque évènement (Principal et Intérêts)	Annuel Mensuel
Commission de l'Agent Payeur Luxembourgeois	**2 000,00**	125 € par séries par an + Frais engagés par l'agent payeur Luxembourgeois + 1000 € par mise à jour du Prospectus	Evènement
Commission de l'Agent de listing Luxembourgeois	**10 000,00**	Frais engagés par l'agent de listing Luxembourgeois	Evènement
Commission Banque de Règlement	**440 076,93**	2 000 € HT payable en Janvier, Avril, Juillet et Octobre + Factures indemnisations intérêts négatifs	Trimestriel
Commission Depositaire	**42 000,00**	5 000 € annuel	Mensuel
Commission des Agences de Notation	**28 200,00**	28 200 € HT annuel	Annuel
Commission du Data Trustee	**3 570,00**	3000 € annuel	Annuel
Commission du Représentant de la Class A		1000 € Tous les 18 décembre	Annuel
Contribution AMF	**141 394,64**	0,008 pour mille de l'encours des parts au 31/12/2018	Annuel
Commission INSEE (Code LEI)	**50,00**	150 € à la création du code, puis 50 € par année	Facture
Honoraires CAC	**6 000,00**	5 000 ht € annuel	Annuel
Total	**10 919 348,09**		

2. NIVEAU CONSTATE DURANT L'EXERCICE DES SOMMES MOMENTANEMENT DISPONIBLES OU EN INSTANCE D'AFFECTATION PAR RAPPORT A L'ACTIF DU FONDS

Le montant de la trésorerie disponible du FCT s'élève au 31 décembre 2020 à 90 692 513,35 euros, et représente 3,901% de l'encours total des créances titrisées à cette date.

Ratio de liquidité (en %) : rapport entre la trésorerie disponible et le montant total des actifs du FCT.

Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
3,582%	3,699%	3,648%	3,602%	3,660%	3,727%

Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
3,875%	3,747%	3,714%	3,682%	3,681%	3,755%

Taux de réserve : montants des réserves et % par rapport à l'encours total des créances au 31 décembre 2020.

	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
General Reserve						
Montant (€)	19 710 000,00	19 655 000,00	21 760 000,00	21 727 000,00	21 281 000,00	20 838 000,00
%	0,928%	0,929%	0,928%	0,929%	0,927%	0,927%

	Juillet 20	Août 20	Septembre 20	Octobre 20	Novembre 20	Décembre 20
General Reserve						
Montant (€)	20 477 000,00	20 449 000,00	20 646 000,00	20 865 000,00	21 379 000,00	21 498 000,00
%	0,927%	0,926%	0,926%	0,926%	0,926%	0,926%

3. DESCRIPTION DES OPERATIONS REALISEES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

3.1 - Rechargement/Tirages des actifs titrisés

Le Fonds Commun de Titrisation peut acquérir de nouvelles Créances auprès du Cédant, dans le cadre de rechargements, dans les conditions prévues au Règlement.

La période de référence de rechargement des nouvelles créances est la production du mois m-1 du cédant.

Montants des créances rechargées au 31/12/2020 (en euros) :

Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
60 665 048,76	56 333 770,41	294 436 470,00	73 243 838,79	49 898 657,49	28 960 337,24

Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
33 868 981,75	72 166 434,80	93 055 239,11	93 426 222,99	125 147 053,57	86 286 366,25

3.2 - Remboursements des actifs titrisés

Après réception des sommes lui étant dues le FCT procède mensuellement au remboursement des créances.

Montant des créances remboursées au 31/12/2020 (en euros) :

Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
59 648 199,94	62 056 080,07	67 304 091,58	75 885 483,05	95 622 510,12	76 140 233,73

Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
72 522 455,59	74 415 797,48	70 836 133,49	69 209 667,96	70 612 578,03	72 384 117,51

3.3 - Emissions et amortissements des obligations et/ou parts

Emissions :

A la date d'acquisition des créances le FCT a émis 2 types d'obligations et 2 parts résiduelles afin de financer l'acquisition des créances.

Le FCT est autorisé à émettre et à rembourser des séries d'obligations à chaque date de paiement mensuelle.

Montants des émissions au 31/12/2020 (en euros) :

En devises d'origine	janv-20	févr-20	mars-20
Class Notes A	254 600 000,00	203 000 000,00	475 300 000,00
Class Notes B	157 500 000,00	157 100 000,00	174 100 000,00

En devises d'origine	avr-20	mai-20	juin-20
Class Notes A	194 300 000,00	81 100 000,00	117 600 000,00
Class Notes B	173 900 000,00	170 600 000,00	167 200 000,00

En devises d'origine	juil-20	août-20	sept-20
Class Notes A	196 000 000,00	248 900 000,00	127 900 000,00
Class Notes B	164 400 000,00	164 300 000,00	165 900 000,00

En devises d'origine	oct-20	nov-20	déc-20
Class Notes A	274 600 000,00	250 200 000,00	120 800 000,00
Class Notes B	167 800 000,00	172 000 000,00	173 100 000,00

Amortissements :

Le FCT peut procéder à l'amortissement d'obligations à chaque date de paiement.

Montants des amortissements au 31/12/2020 (en euros) :

En devises d'origine	janv-20	févr-20	mars-20
Class Notes A	253 600 000,00	208 100 000,00	281 800 000,00
Class Notes B	157 400 000,00	157 500 000,00	157 100 000,00

En devises d'origine	avr-20	mai-20	juin-20
Class Notes A	197 399 989,85	122 400 000,00	158 500 010,15
Class Notes B	174 100 000,00	173 900 000,00	170 600 000,00

En devises d'origine	juil-20	août-20	sept-20
Class Notes A	229 300 000,00	251 600 000,00	109 800 000,00
Class Notes B	167 200 000,00	164 400 000,00	164 300 000,00

En devises d'origine	oct-20	nov-20	déc-20
Class Notes A	254 600 000,00	203 000 000,00	110 000 000,00
Class Notes B	165 900 000,00	167 800 000,00	172 000 000,00

3.4 - Emprunts

Le FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER n'est pas autorisé à avoir recours à l'emprunt afin de financer un besoin temporaire de liquidité.

4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS TITRISES

4.1 - Caractéristiques

Au 31 décembre 2020, le portefeuille détenu par le FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER est constitué de 225 601 créances résultant de contrats de prêts automobiles, à taux fixe, accordés à des personnes physiques ou des personnes morales, finançant l'acquisition de véhicules automobiles neufs ou d'occasion.

Le capital restant dû des créances au 31 décembre 2020 est de 2 324 663 832,04 euros assorti d'une décote en faveur du FCT d'un montant de 155 514 134,28 euros.

Les intérêts courus non échus des créances s'élèvent à 3 296 979,10 euros.

Encours des créances au 31 décembre 2020 :

	CRD des créances	Provision sur Créances	CRD Net des créances	% du total
Créances Eligibles	2 318 088 753,45	-	2 318 088 753,45	100,00%
Créances Eligibles Impayées	-	-	-	0,00%
Créances Contentieuses	1 480 191,71	- 1 475 463,34	-	0,00%
Créances Contentieuses Impayées	5 094 886,88	- 5 078 611,60	-	0,00%
Total des créances	**2 324 663 832,04**	**- 6 554 074,94**	**2 318 088 753,45**	**100,00%**

Encours des décotes au 31 décembre 2020:

	Encours en valeur nominale (en euros)	% du total
Décote sur créances vivantes	155 514 134,28	100,00%
Encours au 31 décembre 2020	**155 514 134,28**	**100%**

4.2 - Décote/surcote des créances

Variation de la décote des créances au cours de l'exercice 2020 (en euros) :

Encours décote des créances au 01/01/2020	150 620 075,68
Décote sur cessions de créances	83 198 085,80
Décote sur créances rachetées	-2 555 682,25
Décote collectée	-75 748 344,95
Encours décote des créances au 31/12/2020	**155 514 134,28**

4.3 - Prix de cession différé

Pour toutes créances cédées au FCT, il peut exister un risque de compensation lié aux primes d'assurances des créances cédées. Le montant des primes d'assurances est déterminé à chaque date de calcul, puis est comptabilisé en prix de cession différé.

Le FCT CARS ALLIANCE AUTO LOANS GERMANY MASTER ne règle pas de prix de cession différé, le capital restant dû correspondant aux primes d'assurances constitue une réserve en faveur du FCT.

Cette réserve augmente du montant des primes d'assurances, des nouvelles créances cédées au FCT et diminue du montant des primes d'assurances des créances remboursées (collectées).

Conformément au règlement n°2016-02 du 11 mars 2016 de l'Autorité des Normes Comptables, L'écart entre la valeur nominale et le prix d'acquisition des créances, a été inscrit à l'actif du bilan dans un compte de décote.

4.4 - Taux de créances impayées

- Le taux d'impayés sur les créances éligibles correspond au rapport entre le montant des impayés à la fin de chaque période et l'encours total des créances éligibles (saines + impayées) du début de chaque période.

Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
(0,08941%)	(0,15093%)	(0,12177%)	(0,18130%)	(0,09362%)	(0,10313%)

Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
(0,11057%)	(0,12931%)	(0,08118%)	(0,13063%)	(0,08524%)	(0,09082%)

- Le taux d'impayés sur les créances contentieuses correspond au rapport entre le montant des impayés contentieux à la fin de chaque période et l'encours total des créances contentieuses (saines + impayées) du début de chaque période.

Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
77,13420%	77,00884%	75,26228%	74,98383%	74,34481%	74,93097%

Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
75,51960%	77,86097%	72,01753%	76,15046%	79,14584%	74,20442%

4.5 - Taux de passage en contentieux

Le taux de passage en contentieux correspond au rapport entre le capital restant dû des nouveaux défauts (new defaulted) de la période et l'encours des créances éligibles de fin de période.

Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
0,04072%	0,04357%	0,03133%	0,03111%	0,03403%	0,03857%

Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
0,04108%	0,03564%	0,03658%	0,02885%	0,03373%	0,02491%

4.6 - Durée de vie des actifs titrisés

A la date du 31 décembre 2020, la durée de vie moyenne résiduelle des créances éligibles est de 33,97 mois.

4.7 - Taux moyen des actifs titrisés

A la date du 31 décembre 2020, le taux d'intérêt moyen des créances éligibles est de 3,98%.

4.8 - Taux de remboursement anticipé

Toutes les créances disposent d'une clause de remboursement anticipé.

Le taux de remboursement anticipé est égal au rapport entre les montants des remboursements anticipés (partiels ou totaux) et le capital restant dû des créances éligibles au début du mois.

- Remboursement anticipés des créances vivantes :

Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020
0,754%	0,909%	1,057%	1,013%	0,661%	0,794%

Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
0,870%	1,040%	0,973%	0,931%	0,921%	0,923%

4.9 Montant de pertes

Au 31 décembre 2020, le montant des pertes s'élève à 3 228 570,60 euros.

5. INFORMATIONS SUR LES CATEGORIES D'OBLIGATIONS ET/OU DE PARTS EMISES PAR LE FONDS

5.1 - Situation des obligations et/ou parts au 31 décembre 2020

- Obligations seniors

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû total des obligations Seniors émises par le FCT est de 1 976 700 000,00 euros et les intérêts courus non échus s'élèvent à 701 926,17 euros.

	Obligations Seniors
	A
Nombre d'obligations	19 767
Nominal unitaire	100 000,00 €
Encours au 31/12/2020	**1 976 700 000,00 €**
ICNE au 31/12/2020	701 926,17

- Obligations Subordonnées et Résiduelles

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû total des obligations Subordonnées et Résiduelles émises par le FCT est de 173 100 300,00 euros et les intérêts courus non échus s'élèvent à 2 211 183,55 euros.

	Obligations Subordonnées	Parts Résiduelles
	B	
Nombre d'obligations	1 731	2
Nominal unitaire	100 000,00 €	150,00 €
Encours au 31/12/2020	**173 100 000,00 €**	**300,00 €**
ICNE au 31/12/2020	184 438,05	2 026 745,50

5.2 - Durée de vie estimée des obligations et/ou parts

A la date du 31 décembre 2020, la durée de vie estimée des obligations est de 14 ans et 7 mois.

5.3 - Taux moyen d'intérêts des obligations et/ou parts au 31 décembre 2020

- Taux moyen d'intérêts des Obligations et/ou Parts :

Taux moyen	Class Notes A	Class Notes B
2020	**0,997%**	**2,992%**

5.4 - Flux sur les obligations et/ou parts à la prochaine date de paiement

Les flux suivants seront effectués à la prochaine date de paiement, le 18 janvier 2021 :

	Amortissement	Intérêts versés
Obligations A	**365 300 000,00**	**1 676 834,61**
Obligations B	**173 100 000,00**	**440 539,50**
Parts Résiduelles	-	**4 833 008,50**

6. ETAT ET NIVEAU CONSTATES DES GARANTIES ET DES MECANISMES DE COUVERTURE MIS EN PLACE DANS LE FONDS, DES SEUILS DES DIFFERENTS RATIOS ET TRIGGERS

- **Replenishment triggers**

  A chaque rechargement de créances, les triggers suivants sont calculés :

Date de paiement	Used Cars Ratio	Used Car / Balloon Financing Loan Ratio	Single Borrower Ratio
Break point	**Below 35 %**	**Below 5 %**	**Below 0,05 %**
20/01/2020	10,72%	4,98%	0,00%
18/02/2020	10,59%	4,99%	0,00%
18/03/2020	20,54%	4,94%	0,00%
20/04/2020	20,67%	5,00%	0,00%
18/05/2020	20,76%	5,00%	0,00%
18/06/2020	20,72%	4,97%	0,00%
20/07/2020	20,77%	4,96%	0,00%
18/08/2020	20,70%	4,93%	0,00%
18/09/2020	20,61%	4,95%	0,00%
19/10/2020	20,59%	5,00%	0,00%
18/11/2020	20,31%	4,99%	0,00%
18/12/2020	20,16%	4,89%	0,00%

- **Triggers monitoring**

  La marge moyenne nette (Average Net Margin) inférieure à 0 constitue un événement d'amortissement accéléré :

Date de paiement	Average Net Margin (moyenne sur 3 mois)
20/01/2020	6 376 525,17
18/02/2020	6 304 322,11
18/03/2020	6 377 655,57
20/04/2020	6 636 944,14
18/05/2020	8 272 918,94
18/06/2020	9 645 812,72
20/07/2020	10 133 068,97
18/08/2020	9 079 997,97
18/09/2020	8 076 539,67
19/10/2020	7 840 263,71
18/11/2020	7 622 781,55
18/12/2020	7 688 401,99

7. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES ET DES MECANISMES DE COUVERTURE MIS EN PLACE CONTRE LES RISQUES DE DEFAILLANCE DES DEBITEURS DES CREANCES CEDEES AU FONDS

Au cours de l'exercice, aucune garantie couvrant les risques de défaillance des débiteurs n'a été mise en œuvre.

8. MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA NOTE D'INFORMATION AINSI QUE LES EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES PARTS EMISES PAR LE FONDS

La poursuite de la crise sanitaire de la COVID 19 pèse maintenant fortement sur l'activité économique. En date d'établissement du rapport annuel nous n'identifions pas de situation ayant une incidence significative sur l'information contenue dans ce rapport. Il n'est toutefois pas possible d'estimer à date l'impact précis de la crise sur les perspectives du fonds.

9. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.